

**ELEMENTS
DE REFLEXION
SUR LES
RESPONSABILITES
DE LA C.F.T.C.
DE DEMAIN**



L'ORIENTATION **du Mouvement**

VOUS TROUVEREZ DANS CETTE PLAQUETTE

PREMIERE PARTIE

PAGES

- HISTORIQUE DU TRAVAIL D'ÉTUDE
réalisé depuis la création de la commission d'orientation en 1960
- Rappel des décisions du conseil confédéral du 29 juin 1963

5

10

DEUXIEME PARTIE

- SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS ACTUELLES DU MOUVEMENT SUR LES 3 PREMIÈRES QUESTIONS
Les orientations qui ont semblé se dégager lors du congrès confédéral
- EXTRAITS DU DISCOURS DE CLOTURE AU 32^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL, présenté par André JEANSON

11

19

TROISIEME PARTIE

LA QUATRIEME QUESTION

- INTRODUCTION à la quatrième question
- RAPPORT DE SYNTHÈSE des réponses déjà reçues à la 4^e question à partir de l'audition des 40 militants consultés et des interventions les plus typiques du dernier congrès confédéral
 - sur la référence
 - sur le titre
- QUESTIONNAIRE SUR L'ORIENTATION
adressé à tous les syndicats confédérés

23

25

33

QUATRIEME PARTIE

- ANNEXES
Textes sur le problème de l'orientation et ayant fait l'objet d'un vote au 32^e congrès confédéral de la C. F. T. C.

35

**ELEMENTS DE REFLEXION
SUR LES RESPONSABILITES
DE LA C.F.T.C. DE DEMAIN**

L'ORIENTATION DU MOUVEMENT



**Document de travail
présenté par le
CONSEIL
CONFEDERAL**

C.F.T.C., 26, Rue de Montholon, PARIS 9e

A tous les Syndicats et Sections syndicales confédérées

Chers Camarades,

NOUS poursuivons en commun le travail de réflexion commencé en 1960.

C'est maintenant le quatrième point, concernant la formulation des principes, le titre, le programme, la stratégie de notre Confédération que nous étudions.

Vous trouverez dans ce document :

- 1) Un résumé historique du travail effectué depuis la création de la commission d'orientation,
- 2) Une synthèse des travaux sur les trois premières questions étudiées,
- 3) Des extraits du discours de clôture du Congrès, présenté par A. Jeanson,
- 4) Le rapport de synthèse.

Rappelons que la rédaction a été faite à partir de l'audition de 40 militants consultés, à laquelle ont été ajoutées les interventions les plus typiques du dernier Congrès confédéral.

A partir de ces éléments, votre syndicat doit préparer la réponse aux questions posées dans les pages 33 et 34.

Nous rappelons aussi qu'aucune pondération, d'aucune sorte, ni professionnelle, ni géographique, ni de tendance n'a été faite. Il s'agit d'une synthèse de toutes les réponses données.

Nous souhaitons, bien entendu, que ce travail se fasse avec le maximum de militants syndicalistes. Nous savons que cela va demander des sacrifices de soirées familiales, voire d'un week-end, mais il faut absolument que tous comprennent l'importance extrême de notre travail.

Aucun syndicat ne doit laisser de côté cette tâche, qui est essentielle. Nous comptons sur cet effort de tous pendant le dernier trimestre de l'année. Surtout, que tous participent. Si vous n'êtes pas d'accord entre vous, sur tel ou tel point, vous devez indiquer les différentes positions exprimées, si diverses soient-elles. Mais il est indispensable que chaque adhérent, d'une façon ou d'une autre, participe.

Il faut qu'ensemble nous accomplissions cette tâche difficile dans l'amitié, dans la vérité, dans l'unité.

Notre travail a une importance considérable pour la syndicalisme français tout entier. Cela doit nous donner l'énergie nécessaire pour le mener à bien.

LE BUREAU CONFEDERAL.

HISTORIQUE DU TRAVAIL D'ETUDE

***accompli
depuis la création
de la Commission
d'Orientation***

NOVEMBRE 1960

Suite aux décisions du Conseil Confédéral, une Commission pour l'étude des problèmes d'orientation est créée et se compose de :

Eugène DESCAMPS, alors Vice-président de la C.F.T.C.
Gérard ESPERET, Vice-président de la C.F.T.C.
Guy SULTER, Secrétaire de la Fédération des Employés
René DECAILLON, Secrétaire de la Fédération Gaz-Electricité
Max FRAISSE, Secrétaire de la Fédération P et T
Pierre JEANNE, Secrétaire de la Fédération Métallurgie
François LAGANDRE, Président de la Fédération des Cadres.

La Commission d'Orientation établit le questionnaire suivant :

1ère Question :

Pour mieux réaliser la mission du syndicalisme, quels sont les problèmes essentiels que la C.F.T.C. devra affronter face :

- a) aux réalités françaises
- b) à l'interférence du social, de l'économie et du politique

- c) aux dimensions internationales que prennent tous les problèmes
- d) aux techniques
- e) à la civilisation du confort

2ème Question :

Quelles sont les dimensions à atteindre et les structures à réaliser pour la C.F.T.C. dans les prochaines années.

3ème Question :

Comment concevoir, dans le cadre de vos perspectives, les rapports avec la C.G.T., la C.G.T.F.O. et la C.G.C. ?

4ème Question :

Considérez-vous nécessaire une base doctrinale animant votre action ? Dans l'affirmative, comment la formulez-vous ?

A PARTIR DE DECEMBRE 1960

La Commission procède à l'audition de militants responsables auxquels a été préalablement remis le questionnaire ci-dessus ; ces militants sont des responsables de Fédérations, d'Unions départementales ou de secteurs confédéraux.

La Commission s'est efforcée d'entendre des militants exprimant les divers courants qui s'expriment dans l'organisation.

CONGRES CONFEDERAL DE JUIN 1961

La Commission n'ayant pas terminé ses travaux, il est décidé que le problème de l'évolution n'est pas inscrit à l'ordre du jour du Congrès.

La Commission doit continuer ses travaux, travaux dont le Conseil Confédéral et le Bureau Confédéral sont régulièrement tenus au courant.

FIN 1961

La Commission présente au Bureau Confédéral, une «photographie» aussi exacte que possible, des auditions auxquelles elle avait procédé.

Jugé trop volumineux, le document est renvoyé à la Commission pour en faire un résumé.

FEVRIER - MARS - AVRIL 1962

Un document plus succinct est présenté au Bureau Confédéral des 9 février et 23 mars 1962.

Un Conseil Confédéral spécial se réunit les 12 et 13 avril, demande de nouvelles modifications dans la présentation du rapport et décide du Calendrier de travail.

JUIN 1962

Un nouveau rapport, modifié, en fonction des directives du Conseil Confédéral est présenté au Bureau Confédéral du 20 juin 1962 ; celui-ci adopte la déclaration suivante :

« Après en avoir longuement discuté, les membres du Bureau Confédéral se déclarent partisans d'une évolution de notre mouvement afin d'en faire la grande organisation démocratique dont la classe ouvrière a besoin. »

Ils réaffirment que tout mouvement syndical doit s'appuyer sur des principes.

Ils souhaitent que ces principes soient formulés d'une manière précise et brève.

Ils veulent que la Charte du Mouvement comporte en plus des principes, sauvegarde et éclairage du Mouvement, une deuxième partie présentant : les systèmes proposés, le programme, la stratégie.

Ils pensent que le programme et la tactique sont un effort continuuel à suivre, devant s'adapter d'une manière presque permanente aux événements ».

Le Conseil Confédéral des 22 et 23 juin adopte cette déclaration, modifie par amendements la présentation du texte et demande à la Commission de le remettre en forme pour envoi aux syndicats.

Par ailleurs, le Conseil Confédéral estime que la totalité du questionnaire devra être étudiée en deux périodes successives. En effet, étant donné la légitime passion que soulève la 4ème question, une étude globale risquerait de laisser de côté les autres problèmes posés à la CFTC.

DECEMBRE 1962

Le rapport intitulé « Eléments de réflexion sur les Responsabilités de la C.F.T.C. de demain » est envoyé à tous les syndicats : réponse est demandée pour Février 1963.

C'est ainsi que de décembre à février et même jusqu'en avril, les élections Sécurité Sociale et l'action revendicative ayant retardé l'étude dans certaines organisations, les syndicats travaillent sur ce rapport.

MAI 1963

Un rapport complémentaire est envoyé aux organisations en vue de la discussion au congrès confédéral. Suivant les décisions des organismes directeurs ce rapport constitue le résumé des réponses des syndicats.

JUIN 1963

Le Congrès discute du rapport présenté par G. ESPERET.

← Une proposition de modification des statuts et du titre était présentée par le syndicat des Industries Chimiques de Roussillon (Isère) mais est retirée par leurs auteurs dès le début de la discussion du rapport.

← Une motion présentée par un certain nombre de Syndicats affirmant « le caractère intangible de la Charte constitutive du mouvement » est repoussée par 19.442 mandats (67 %) contre 9.632.

Après de nombreuses interventions et la réponse de G. ESPERET, la motion sur les Responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C. est adoptée à mains levées par le Congrès.

L'amendement présenté par J. MAIRE au nom d'un certain nombre de syndicats et fixant la date du congrès extraordinaire dans le dernier trimestre 1964 avait été préalablement adoptée par 16.529 voix (57,2%) contre 12.458.

LES RESPONSABILITÉS PRÉSENTES ET FUTURES DE LA C.F.T.C.

MOTION ADOPTÉE PAR LE 32e CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.F.T.C.

Le Congrès Confédéral,

Après avoir entendu et discuté le rapport sur les responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C.

Constatant que les études menées dans toute la Confédération depuis novembre 1960 et exposées dans ce rapport mettent en lumière les transformations profondes que subissent, et subiront encore davantage dans un proche avenir, les structures sociales, économiques, politiques, internationales, et, d'une façon plus générale les structures de vie des hommes, sous l'effet du progrès technique et de la civilisation industrielle moderne,

Convaincu, pour rester fidèle à son passé et à la mission syndicale libre qu'elle a conquise dans le mouvement ouvrier et que les dernières élections sociales ont une fois de plus mise en lumière,

Le premier devoir de la C.F.T.C. est d'être un instrument capable de permettre aux travailleurs de dominer ces transformations et de les

infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière au sein d'une société d'hommes libres et responsables,

DECLARE, que dans ces perspectives, la C.F.T.C. doit elle-même poursuivre son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du Mouvement afin de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique, dont les travailleurs ont besoin.

C'est pourquoi le Congrès,

Se félicitant des recherches menées depuis trois ans par les organisations confédérées,

DECIDE de retenir les éléments et les analyses du rapport présenté pour définir les objectifs et le programme de la Confédération

DONNE MANDAT, au Conseil Confédéral de poursuivre les études entreprises, en y associant de nouveau l'ensemble des organisations afin de préparer les conclusions à tirer de cette prise de conscience des responsabilités du syndicalisme dans le monde moderne, en ce qui concerne la formulation des principes, les statuts, les structures, la stratégie et les responsabilités internationales de la C.F.T.C

Ratifiant les propositions du Conseil Confédéral de juin 1961,

PRECISE, que ces travaux devront être menés de telle façon que le Comité National d'avril 1964 puisse être saisi, par le nouveau Conseil Confédéral, de propositions concrètes concernant :

Le titre, les statuts, les objectifs d'organisation et d'action ;

ainsi que du calendrier des réunions des organes statutaires, y compris d'un Congrès extraordinaire au cours du dernier trimestre 1964, qui aurait à se prononcer sur leurs conclusions.

Au cours du Congrès, le rapporteur : Gérard ESPERET, a fait la déclaration suivante :

Le rapporteur de la motion « Eléments de réflexions sur les responsabilités de la C.F.T.C. de demain », après s'être mis d'accord avec eux, a accepté l'amendement sur la déclaration ci-dessous, déposé par Jean MAIRE au nom du Syndicat de la Métallurgie de Valentigney et 28 autres délégués, amendement devenu le dernier paragraphe de la motion,

« Il est bien entendu que si une fois cette date fixée, intervenaient des événements d'une telle importance que le Conseil Confédéral estime devoir modifier cette date, le Comité National devra être convoqué de nouveau pour en délibérer ».

DECISIONS DU CONSEIL CONFEDERAL du 29 juin 1963

1) Nomination de la commission qui préparera un texte comprenant

- 1) La synthèse revue de l'avis des 40 militants**
- 2) Les éléments du discours de Jeanson**
- 3) Le texte de la résolution du Conseil confédéral sur les principes**
- 4) La présentation des motivations recherchées.**

(la précédente commission est reconduite dans ses fonctions).

2) Le premier B.C. de Septembre examinera et complètera le travail de la Commission pour envoi aux syndicats le 1er octobre. (1)

3) Retour des réponses des syndicats le 1er décembre 1963.

4) Rédaction du Rapport de synthèse.

— Etude par le Bureau Confédéral pour
présentation au Conseil Confédéral entre le 20 février 1964
et le 15 mars 1964.

**5) Etude et décision du COMITE NATIONAL
Fin mai, début juin.**

**6) Envoi du rapport et des propositions devant être discutées
au Congrès extraordinaire dans toutes les Organisations syndicales.**

7) CONGRES EXTRAORDINAIRE - NOVEMBRE 1964.

(1) La date d'envoi du 1er octobre n'a pu être respectée du fait que le Conseil Confédéral du 28 septembre a examiné à son tour ce rapport avant impression définitive.

SYNTHESE DES REFLEXIONS ACTUELLES DU MOUVEMENT

sur les 3 premières questions

A PRES l'étude sur les trois premières questions, il est apparu utile de préciser les orientations qui ont semblé se dégager lors du Congrès Confédéral.

Ce bref rappel des réflexions du mouvement doit permettre l'introduction du débat sur la référence doctrinale.

● LES JEUNES



Dans notre pays, comme d'ailleurs dans tous les autres pays, nous constatons une évolution considérable.

Des problèmes importants se posent : emploi, logement, déplacements, salaires.

Nous croyons pouvoir dégager les traits essentiels de cette jeunesse :

- Marque de la guerre d'Algérie
- Besoin d'expression, d'autonomie, de liberté.
- Conscience des responsabilités à assumer.
- Réaction contre une vie trop organisée. Critique systématique de tout.

La jeunesse doit pouvoir rester jeune et ne pas devenir « une collection de petits vieux » reprenant nos déformations.

Il faut qu'elle fasse ses expériences mais il faut aussi que son dynamisme corrige et complète l'expérience acquise par d'autres.

Le réalisme consiste à mener une action en tenant compte des hommes de leurs tendances, de leurs défauts. Le danger serait de rester sur notre conception de la société — avec ses erreurs — et ne plus compter sur les changements qui peuvent toujours avoir lieu.

● LA FAMILLE

Le reproche ayant été fait qu'aucune question n'ait été posée sur la Famille, certains rédacteurs ont voulu apporter quelques idées.

Nécessité de prendre conscience de l'évolution qui s'est produite dans la famille. Eclatement des structures traditionnelles de la famille.

Il s'agit de trouver des solutions :

- sur le travail féminin
- le rôle de la mère
- la coordination entre les éducateurs extérieurs et la famille.

Nécessité de reprendre énergiquement nos revendications : salaires, A.F., congés

● EVOLUTION DES MENTALITES DES POPULATIONS



Les rédacteurs des réponses comme les organisations se posent beaucoup de questions sur ce plan et une étude devrait être faite au sein de la C.F.T.C. et par des militants de la C.F.T.C. sur la sociologie réelle de la classe ouvrière

En effet, si nous sommes sûrs des évolutions constatées concernant la famille, les jeunes, le glissement des ruraux vers les centres urbains, un effort de réflexion doit être fait concernant :

- le nombre de travailleurs syndicables
- le nombre de travailleurs appartenant à la « classe ouvrière »
- Que comprend et comprendra demain le mouvement ouvrier ? Doit-il disparaître pour faire place à un syndicalisme de techniciens ?
- Quelle est la part du prolétariat dans la « classe ouvrière » française ?

● LA TECHNIQUE ET SON EVOLUTION

L'évolution des techniques est considérable et dans le quart de siècle que nous venons de vivre l'avancée des connaissances humaines a fait des bonds prodigieux.

Nous devons prendre conscience de la richesse de ces découvertes et rechercher les moyens de les utiliser au mieux.

Comment le Syndicalisme doit-il réagir ?



● La Technique : réussir à la contrôler

- gagner les techniciens à notre syndicalisme et leur demander de mener le combat avec nous
- pour retrouver en partie leurs responsabilités professionnelles, les travailleurs doivent participer aux décisions.
- faire l'effort, dans le syndicalisme moderne, de causer avec les techniciens et interpréter les données de la technique.
- approfondissement permanent nécessaire pour notre Confédération, car le syndicalisme devra s'adapter :

- à l'évolution de la classe ouvrière
- à la séparation plus marquée des tâches de conception et des tâches d'exécution.
- aux nouvelles définitions de métiers.
- à la transformation des structures et des conditions du travail administratif.

Il faut donc procéder à :

- une analyse permanente.
- une recherche de nouvelles méthodes.
- une recherche de moyens d'action.
- une recherche de moyens d'information.

● L'Economie

Bien des idées ont été avancées sans pour autant faire l'objet d'un développement précis ; nous ne pouvons donc que nous limiter à une énumération.

Le néo-capitalisme actuel se caractérise par :

- la production de masse.
- l'auto-financement des investissements.
- la découverte que le travailleur est un consommateur.
- l'orientation de la consommation.
- les techniques psycho-sociologiques.
- l'acceptation de la notion de plan, son contrôle.
- la concentration.

Ceci entraînant au niveau de l'entreprise :

- l'évolution des méthodes de commandement.
- l'intégration à l'entreprise devenant le refuge de celui qui a peur de la quitter.
- l'emploi, à l'égard des Travailleurs et des Syndicalistes, de méthodes psychologiques

Pour répondre à cette nouvelle forme de l'économie, les camarades déclarent nécessaire :

- Passer de la monarchie à la démocratie sans tomber dans une caricature de démocratie. Pouvoir de décisions aux travailleurs.
- Tous nos camarades affirment leur foi dans la solution préconisée par la C.F.T.C. « Planification Démocratique ». Son explication doit être poursuivie et se faire au fur et à mesure de l'action ; des mesures devront être prises dans le domaine financier : obligation et renforcement du contrôle de l'investissement. Renforcement de la fiscalité sur la spéculation boursière.



● Contestation - Intégration

Dilemne posé aux militants. Est-ce même un dilemne ?

1ère affirmation : en tout état de cause, il faut contester ce régime.

2ème affirmation : nous sommes obligés de participer à certaines actions.

Assister à telle réunion, donner son avis sur une opération, n'est-ce pas déjà s'intégrer ?

Pourtant afin de répondre aux besoins de nos camarades « nous sommes obligés d'y aller ».

Problème difficile à résoudre nécessitant un travail sérieux.

Tout militant syndical a un effort considérable à accomplir :

- apprendre, connaître, choisir, participer, apporter, refuser, toutes positions qui doivent être vues en 1963 en fonction de la mentalité 1970.

● LA CIVILISATION DU CONFORT



Il faudrait définir le confort, faire la différence entre le confort nécessaire et le luxe.

Personne ne met en doute la nécessité d'un minimum de confort.

Le confort comporte cependant certains risques :

- il rend individualiste avec toutes ses conséquences.
- plus on possède, plus on veut posséder.
- oubli des besoins réels (être ou paraître).
- le régime peut s'en servir : développement de la publicité, du crédit.

Les camarades apportent dans leurs réponses un certain nombre d'idées.

Si la C.F.T.C. n'est ni une école de morale, ni une organisation de loisirs, elle doit par contre participer :

- Maison de jeunes. Echanges internationaux. Education. Culture.
- Modification du crédit. Lutte contre le travail noir.
- Faire prendre conscience aux gens qu'ils sont conditionnables.
- Essayer de donner un confort collectif.
- Promouvoir des mouvements communautaires.

Sur le Plan idéologique

- une mystique est nécessaire.
- faire comprendre l'utilité du combat ouvrier.
- faire prendre conscience du malheur des autres.
- avoir une doctrine avec une référence claire.
- donner un idéal de vie.

Les réponses ont marqué qu'il convenait d'atteindre au plus tôt un minimum nécessaire. Le syndicalisme ne doit être ni austère, ni rébarbatif, le syndicalisme ne doit pas être anti-confort, mais **contrôle-confort**.

● LES PROBLEMES POLITIQUES



Sauf un pourcentage très réduit, les positions prises par la C.F.T.C. ont été largement approuvées.

L'évolution des méthodes de gouvernement, la place prise dans ce domaine également par la technique est constatée unanimement.

Les camarades présentent des positions d'une manière générale ; pour certains :

- La concentration du pouvoir est une conséquence du progrès technique.
- La fonction syndicale inclut une dimension politique.
- Le syndicalisme doit voir plus loin que l'économie et le social.
- Il ne doit pas y avoir de limite à l'action des travailleurs.
- Sachons développer le sens critique des citoyens.

pour d'autres au contraire :

- Il faut garder la pureté du syndicalisme.
- Le temps passé aux questions politiques au sommet — diversions.
- La CFTC tourne à l'intellectualisme, les tâches de suppléance, cela fait sourire.

Si certains camarades pensent que la CFTC doit copier le LABOUR, aller vers un travaillisme français, d'autres pensent que la CFTC doit définir des objectifs politiques et économiques spécifiques au syndicalisme.

Sur les actions possibles et leurs modalités

- Vigilance à l'égard des communistes et du Gouvernement.
- Maintien de la règle de non-cumul des mandats politiques et syndicaux.
- Méfiance à l'égard des partis sur lesquels il faut faire pression.
- Savoir interdire aux partis toute action dans nos organisations.
- Tenir compte de l'éventail des opinions politiques dans la C.F.T.C.
- Préparer le régime socialiste qui pourrait voir le jour avec la VIème République.
- Susciter la rénovation d'une gauche valable. Marquer une opposition formelle au régime.

● LES DIMENSIONS INTERNATIONALES

EUROPE

Les dimensions internationales apparaissent d'abord au plus près, c'est-à-dire à l'échelon européen.

Nécessité d'une Europe politique que certains camarades veulent socialiste, d'autres se contentent de dénoncer la main-mise



des trusts et des technocrates sur les institutions existantes. L'idée d'une nécessaire planification souple revient souvent.

Pour réaliser cette Europe, les organisations syndicales doivent s'entendre, mener des actions communes. Le travail de la C.I.S.C. n'est pas assez connu.

L'action peut avoir des chances de réussite par l'unification syndicale CISL-CISC ou par l'organisation d'un cartel permanent.

L'Europe n'intéressera la masse des travailleurs que dans la mesure où une information et une formation adaptées seront poursuivies sans relâche par notre mouvement.

DEFI EST-OUEST

L'Europe pourra-t-elle jouer son rôle ?

L'un et l'autre des deux blocs ont leurs problèmes : CHINE, CUBA.

Agriculture, problème des Noirs.

La C.F.T.C. doit-elle avoir des positions sur ces questions ?

Nos organisations apportent les réponses suivantes :

- Ne pas avoir peur du communisme.
- Ne pas se mêler de ce problème.
- Ni marxisme, ni capitalisme. Planification démocratique.
- Tirer des deux systèmes ce qui est bon.
- Le défi n'est pas seulement économique, il est aussi doctrinal. Il faut savoir ce que les réalisations techniques de l'URSS et du Capitalisme ont coûté en liberté et en usure humaine.

EN AFRIQUE

La réunion d'ADDIS-ABEBA a pris une importance considérable, c'est une étape sur la voie de l'unité africaine.

Les pays Arabes

Ne semblent pas avoir encore trouvé les solutions qu'ils recherchent, la bataille des leaders continue.

LE PROBLÈME DU TIERS-MONDE

Tendance à une démocratie formelle couvrant un véritable culte du chef sans mesures et à la suppression de toute opposition.

Les réponses des organisations ont bien marqué ce problème.

- Le travailleur de pays riches profite sans s'en rendre compte de pays pauvres.
- Il faut aider sans volonté de domination, notamment par la formation, l'assistance technique etc...
- Il faut sensibiliser les travailleurs aux problèmes du Tiers-Monde.
- Il faut contrôler l'emploi de l'aide nécessaire (en contrepartie des fonds, exiger : un régime de liberté, protection des travailleurs, pas d'utilisation au profit des classes dirigeantes).

Certains camarades pensent :

- que cela nous dépasse, laissons aux responsables de la Nation le soins de le faire.

La C.F.T.C. a déjà préconisé des moyens que certains camarades ont rappelé :

- reprise de la proposition de G. TESSIER et la CISC sur la réduction des armements et la disposition des fonds ainsi récupérés pour la coopération.
- Lutter pour la régularisation des prix des matières premières.
- Reconvertir certaines entreprises.
- Constituer une Université Continentale et Intercontinentale.
- Créer une Banque Internationale avec actions ouvrières.

et d'autre part :

- Cotisations syndicales supplémentaires et ouverture maximum de BIERVILLE aux syndicalistes du Tiers-Monde ont été soulignées.

Cependant, des remarques ont été présentées :

- Le problème n'intéresse pas la masse dans les régions en développement en FRANCE du fait de leurs propres préoccupations. Il faudrait penser d'abord à ces régions, un effort doit être entrepris dans ce domaine .
- Le problème international doit être pris en charge maintenant par tout le mouvement et pas seulement par des spécialistes nationaux.

● LES STRUCTURES DE LA CFTC



Devant l'évolution technique, une adaptation de nos structures est rendue nécessaire et porte notamment sur :

- Reconnaissance de la section d'entreprise
- Le Syndicat de base. Son rôle
- Les unions locales et leur reconnaissance
- Les Fédérations et leur concentration
- L'organisation régionale

A l'échelon confédéral des suggestions ont été présentées :

- Représentation des femmes et des jeunes à augmenter.
- Nécessité d'une caisse de grève confédérale.
- Problème des permanents (choix, compétence, implantation, statuts).
- Eviter bureaucratie et technocratie.
- Création de deux puissants secteurs : économique et culturel.
- Elargissement des pouvoirs du Comité National.
- Décentralisation de BIERVILLE.
- Organisation de la contribution professionnelle.
- Essayer de réduire le coût de l'appareil syndical.
- Bien préciser le rôle des techniciens dans le Mouvement syndical.

En ce qui concerne la consultation démocratique, plusieurs organisations ont souhaité que la méthode employée pour le rapport sur « les éléments de réflexions sur les responsabilités de la C.F.T.C. de demain » puisse être reprise.

Enfin beaucoup de camarades ont insisté sur la politique des hommes, la formation et l'information internationales.

● LES RAPPORTS AVEC LES AUTRES CENTRALES SYNDICALES



Les réponses ont été nombreuses, mais déjà dans le rapport adressé aux syndicats, les différentes conceptions des relations avec les autres centrales syndicales étaient précisées.

Nous noterons cependant :

C.G.T.

- Si une fusion était envisagée avec la C.G.T. il faudrait que celle-ci se démarque du P.C.
- Pas d'unité possible.
- Le syndicalisme unique: un vœu pieux.
- Rechercher le contact avec des militants C.G.T. n'appartenant pas au P.C.

C.G.T.-F.O.

- Il faut créer le cartel des organisations syndicales libres.
- Il faut faire la charte du syndicalisme démocratique.
- Essayer de travailler avec F.O. malgré les réactions.
- Les adhérents préfèrent travailler avec la C.G.T. que F.O. mais le rapprochement avec la C.I.S.L. est plus intéressant.
- Il faut adhérer à la C.I.S.L.

C.G.C. et F.E.N

Rien de plus à ajouter que ce qui est indiqué dans le rapport. Mais tous les camarades insistent particulièrement sur le caractère catégoriel de ces organisations.

● SUR LE PLAN INTERNATIONAL

L'adhésion directe à la C.I.S.L. est parfois réclamée.

Plus souvent, cependant, il est demandé à la C.I.S.C. de faire un effort plus important vers le cartel ou la fusion des syndicats libres



Nous venons de rappeler les grandes lignes des réponses aux questions posées à l'ensemble de nos organisations pour le Congrès Confédéral de 1963.

Bien des idées ont été émises, contradictoires sur certains points, ce qui était inévitable. Il reste à la Confédération d'utiliser ce travail au mieux pour adapter notre syndicalisme aux problèmes de notre temps.

EXTRAITS

DU DISCOURS DE CLOTURE

PRÉSENTÉ PAR
ANDRE JEANSON
AU 32^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL
DE LA C.F.T.C.



MES camarades, je pense que notre Congrès apporte au pays un exemple dont il a besoin : celui d'une démocratie vécue par des démocrates, une démocratie sûre d'elle-même, sachant à la fois s'épanouir, même y compris jusqu'au débordement, mais aussitôt se maîtriser, rassembler ses forces pour bondir d'un seul élan vers son avenir.

Il n'y a pas eu ici de sujets tabous, il n'y a pas eu de conformisme pour gêner l'expression des idées, pas d'oeillère pour empêcher de voir les réalistes, pas de frein pour amortir les innovations et audaces. Ainsi, finalement, notre 32^{ème} Congrès aura été la manifestation collective et puissante d'une triple volonté.



Volonté d'abord, qui s'est exprimé à travers toutes vos interventions sur le rapport d'activité, sur l'orientation, sur l'organisation d'appréhender, de mesurer, de maîtriser dans toute leur ampleur les transformations de plus en plus fondamentales, les mutations de plus en plus radicales que le progrès technique, la société industrielle de consommation qui se développe sous nos yeux apporte aux structures sociales, économiques, politiques de notre pays, plus profondément encore au comportement moral, social, religieux même des hommes. Volonté lucide, qui nous fait constater le mouvement irréversible de socialisation croissante dans lequel notre pays, et avec lui le monde, sont désormais engagés. Volonté lucide qui nous fait prendre clairement conscience que, si cette socialisation tend à produire et à distribuer, très inégalement d'ailleurs, de plus en plus de bien-être, dans la mesure où elle est prise en mains, orientée, contrôlée par les forces dominantes du néo-capitalisme, d'ordre économique ou d'ordre politique, elle tend en même temps, sous le couvert de ses promesses de bien-être et de confort, à stériliser les esprits, à amollir les volontés, à chloroformer et dévitaliser les âmes, en bref, à établir un asservissement d'autant plus étouffant qu'il ne serait même pas ressenti comme tel par ses victimes, créant ainsi des aliénations plus redoutables peut-être que les précédentes.

Volonté, en second lieu, devant ce bilan et cet immense danger, de prendre franchement et résolument en charge ce processus de transformation de la société pour l'arracher à sa pente naturelle et aux forces qui, aujourd'hui, l'exploitent pour assurer leur domination. Volonté de maîtriser cette société industrielle et d'y introduire les ferments qui, tout en utilisant à plein ses incontestables et extraordinaires richesses, la poussent dans la voie de la liberté et de la promotion des hommes.

Volonté donc, pour arracher à son conformisme bourgeois et à son idéal du gadget cette société qui se dit déjà du confort, de lui proposer comme direction de marche la création continue de la liberté, vers une CIVILISATION DU TRAVAIL, car le travail demeure la base du progrès de chacun comme du progrès de l'ensemble, UNE CIVILISATION DU LOISIR, d'un loisir qui élèvera l'homme à la culture, à la compréhension des autres et du monde, UNE CIVILISATION, enfin, DE LA RESPONSABILITE, où l'homme aura les moyens de participer à la construction de sa propre vie et de celle de la collectivité.

Volonté, enfin, ah ! celle-là, c'est celle que nous mettons en oeuvre depuis trois ans au moins, celle qui va mobiliser une bonne partie de nos énergies à l'issue de ce Congrès, celle qui manifeste avec le plus d'éclat l'extraordinaire jeunesse de notre mouvement, celle qui manquait le mois dernier, à Saint-Denis, la volonté de présenter aux travailleurs un syndicalisme qui, manifestement, dans sa pensée, dans ses structures, dans son style d'approche des problèmes, dans son recrutement, se montre capable de les arracher aux menaces d'asservissement qu'accumule sur leurs têtes la société capitaliste, pour marcher avec eux vers cette civilisation du travail dont ils rêvent avec nous ;

Et, pour cela, en face de cette exigence fondamentale, la volonté de « tout remettre en question » de ce que nous sommes, de ce que nous voulons être ? Je dis bien tout remettre en question et non pas tout lâcher. Il ne s'agit pas de tourner purement et simplement le dos à nos traditions, celles du mouvement ouvrier, celles spécifiques de la CFTC, il ne s'agit pas de renier nos valeurs. Bien au contraire, il s'agit de saisir par notre réflexion, nos traditions et nos valeurs, pour les dépouiller de l'habillage des mots, des habitudes, des tournures du passé, un

habillage qui fut neuf, mais qui résiste mal à l'usure du temps, pour, ayant ainsi mis à nu l'essentiel, recouvrir cet essentiel d'une tenue qui lui permette d'être reconnu par les hommes d'aujourd'hui comme devant être une des pierres angulaires du monde à construire pour demain.

Plus sérieusement, je dirai à ceux qui, parmi nous, sont venus exprimer à cette tribune ou dans leurs votes leurs inquiétudes et leurs réticences, qu'ils prennent garde à manquer de foi. Car, profondément convaincus comme ils le sont de la nécessité de maintenir un certain nombre de valeurs fondamentales à la base de notre syndicalisme, ils devraient également avoir la conviction qu'au bout de la démarche dans laquelle nous sommes engagés, au bout de l'analyse des faits, des responsabilités, des exigences qui s'imposeront à nous, nous retrouverons ces valeurs-là, mais à la fois tamisées et enrichies au contact des réalités qu'en cours de chemin nous rencontrons : s'ils n'avaient pas cette deuxième conviction, ils feraient douter de la solidité de la première ! Quant à ceux à qui, à les mal comprendre, on pourrait reprocher de vouloir dès le départ tout jeter par-dessus bord, je dis ma conviction qu'au bout de leur démarche ils découvriront les insuffisances de la technicité et du pragmatisme, et la nécessité, pour guider leurs choix, d'un humanisme communautaire exigeant.



Alors ? Je dirai aux uns comme aux autres qu'après nous être acharnés pendant quatre jours à nous opposer, à nous jeter à la tête les mots, les intentions et les arrières-pensées, à nous lancer des condamnations apparemment sans rémission, nous avons, ce soir, à prendre conscience que nous sommes inéluctablement, irréversiblement liés les uns aux autres par une profonde et indivisible communauté du destin. Le bateau de la C.F.T.C., toutes les voiles dehors, vogue vers des terres nouvelles, de rajeunissement et de transformations : le vent du monde moderne nous pousse et ne nous permet aucun retour en arrière. Nous sommes condamnés à avancer vers ces terres nouvelles et à y avancer ensemble, quels que soient les regrets que certains d'entre nous peuvent entretenir dans leur coeur pour les rivages rassurants et familiers du passé. Il n'y a pas d'échappoire : en dehors de notre effort, tous ensemble, et c'est, si je puis dire, notre privilège, notre vocation de faire de la CFTC le grand mouvement syndical que les travailleurs attendent pour s'engager dans la voie de l'avenir, quels que soient les sacrifices, les transformations, les ouvertures que cela exigera de nous...

Je dis que la génération de militants que nous constituons ici, qui est encore maîtresse des destinées de la CFTC, a le privilège d'être à la fois profondément consciente des valeurs du mouvement ouvrier et directement en prise sur les évolutions du monde moderne. Je dis alors que, si cette génération n'avait pas le courage et l'audace d'assurer elle-même les transitions inéluctables, de construire un syndicalisme à la fois solide dans sa pensée et ses valeurs, et ouvert sur les besoins de l'homme de demain, les transformations se feront plus tard, quand même, mais il y a fort à parier qu'elles balaieront dans leur élan le souci des valeurs humaines qui est le nôtre et qui risque d'être oublié, sa nécessité étant moins évidente dans une société de technique et d'efficacité à tout prix.

Le risque est immense, vous le sentez bien. La seule chance que nous ayons de le surmonter, c'est de nous hâter nous-mêmes à construire ce syndicalisme synthèse des valeurs du passé et des exigences de l'avenir. Disons-nous bien que, si nous reculons devant ces responsabilités, ce sera la faillite de notre génération, devant les travailleurs, devant le pays, devant le monde.

LA 4^{ème} QUESTION

- Introduction
à la quatrième question
- Rapport de Synthèse des
réponses à la 4e question
sur l'orientation
de la Confédération
- Questionnaire
sur l'orientation
destiné à tous les syndicats
confédérés

INTRODUCTION A LA QUATRIEME QUESTION

A VANT d'aborder la 4e question : « Considérez-vous
nécessaire une base doctrinale animant votre action, dans
l'affirmative comment la formulez-vous ? », le Conseil
Confédéral a voulu faire réfléchir l'ensemble des Organisations
du Mouvement sur un certain nombre de problèmes qui se
posent à un syndicalisme moderne.

Parmi les plus importants, et d'après les réponses reçues, il
semble bien que la place des jeunes dans le syndicalisme et l'é-
volution des techniques doivent, pour notre Mouvement, consti-
tuer des éléments importants de réflexion.

Saurons-nous toujours intéresser les jeunes au syndicalisme ?
Pourrons-nous leur présenter un Mouvement dynamique, large-
ment ouvert à tous les salariés ? Certaines de nos formules, de
nos méthodes d'action ne doivent-elles pas être revues, adap-

tées ? Même si certaines positions des jeunes paraissent discutables, l'avenir de notre syndicalisme dépend de l'accueil que nous réserverons à leurs préoccupations d'aujourd'hui.

Ce qui marque profondément notre époque, ce n'est pas seulement l'évolution des techniques mais, plus encore, la rapidité de cette évolution ; ainsi des mutations fondamentales s'opéreront au cours de la vie d'un homme.

Dans les entreprises, l'application des techniques nouvelles nous obligera à revoir notre conception quelque peu traditionnelle de l'action syndicale. La place et le rôle du syndicalisme, tant sur le plan politique qu'économique est également à repenser. La vocation même du syndicalisme n'est-elle pas de répondre en permanence aux problèmes qui se posent ?

Ce progrès technique, source de richesses, nouvelles, à qui profitera-t-il ? A quelques uns ou à la collectivité toute entière ? Offrira-t-il à l'homme des possibilités plus grandes de promotion ou sera-t-il cause d'asservissement, d'aliénation ?

Pourrons-nous continuer de vivre avec cette séparation du monde entre les peuples nantis et les autres ?

Notre action ne s'inscrit plus maintenant dans le cadre de la Nation à une époque où les liaisons et les informations sont si rapides, notre vie syndicale sera de plus en plus fonction des problèmes politiques et économiques qui existent dans les autres pays.

Mais, pour poursuivre cette action, difficile sans doute mais combien attirante, il est nécessaire que le Mouvement ait une base solide. Les Membres du Conseil Confédéral en sont conscients puisque dans une déclaration du 20 juin 1962 « ils réaffirment que tout Mouvement syndical doit s'appuyer sur des Principes. Ils souhaitent que ces Principes soient formulés d'une manière précise et brève. »

C'est maintenant le travail que nous avons à réaliser en examinant la 4e question.



RAPPORT DE SYNTHÈSE

DES REPONSES

DEJA REÇUES

A LA 4^e QUESTION

SUR L'ORIENTATION DE LA CONFEDERATION



A PARTIR DE L'AUDITION DES 40 MILITANTS CONSULTÉS ET
DES INTERVENTIONS LES PLUS TYPIQUES DU DERNIER CON-
GRÈS CONFÉDÉRAL

LA Commission a noté d'abord un effort très sérieux d'approfondissement de la pensée, refusant les affirmations simplistes et essayant de construire un raisonnement logique, appuyé sur des faits et des arguments historiques et psychologiques. Elle a noté également la volonté de distinguer les plans et de bien poser les problèmes en fonction des réalités humaines d'aujourd'hui.

Cependant, il lui a fallu noter une confusion dans les mots, pris souvent les uns pour les autres. Un sérieux effort de vocabulaire est à faire, notamment en ce qui concerne les termes : DOCTRINE, PRINCIPES, IDEOLOGIE, CONCEPTION, VALEURS ESSENTIELLES, PHILOSOPHIE. Il est arrivé à certains militants faute d'avoir fait cet effort de vocabulaire, de se contredire dans la même phrase ou dans deux phrases consécutives.

A notre époque, une tendance apparaît qui fait perdre sa rigueur au vrai sens des mots. C'est ainsi qu'un usage incorrect des termes finit à la longue par imposer un sens très différent du sens original. Cela ne facilite pas les rapprochements, car les interlocuteurs finissent parfois par ne plus pouvoir se comprendre (1).

Mais comme ce monde est le nôtre, la seule conclusion à en tirer c'est que tous ceux qui, à un titre quelconque, participent à l'information et à l'éducation devront, à l'avenir, faire un effort rigoureux sur le vocabulaire.

Ces difficultés, les militants de la C.F.T.C. sauront les dominer, car il ressort des auditions, la certitude que, si la passion sous-tend le raisonnement et si les affirmations se révèlent les plus catégoriques, on n'en sent pas moins la volonté de recherche et de vérité.

(1) REFLEXION DE LA COMMISSION :

Ainsi les mots : liberté, personne humaine — quelles réalités sont en fait mises derrière ces mots ? Suivant ceux qui les prononcent, de grandes possibilités de confusion existent.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX COURANTS

qui se sont révélés
à l'occasion de l'enquête
et du Congrès Confédéral ?

Il est assez difficile de les caractériser en toute rigueur, car il apparait bien des nuances et, entre deux positions distinctes, relativement bien déterminées, toute une gradation de positions intermédiaires a été exprimée.

De plus, il apparaît que la C.F.T.C. groupe des adhérents se réclamant de conceptions diverses de l'homme et de sa place dans la Société.

On peut, toutefois, retenir un certain nombre de lignes de force caractérisant les diverses options.

1 SUR LA REFERENCE

A - Le courant qui désire fermement garder la référence actuelle

Les motivations essentielles de cette position sont nombreuses ; elles ont été exprimées sous des formes variées, qui font apparaître des tendances différentes au sein même de ce courant.

1) Les arguments avancés concernent :

■ **LE CONTENU**

- la référence actuelle permet d'exiger des militants une plus grande générosité : elle est une source de dévouement pour des chrétiens engagés ;
- la référence à la morale sociale chrétienne ne suppose pas d'ailleurs des obligations religieuses ;
- la référence donne une garantie aux travailleurs même non croyants « tout de même, il y a des choses que vous ne pouvez pas faire » ; c'est une « caution morale ».

■ **LE MODE D'ACTION POUR DES TRAVAILLEURS**

- L'action ne peut s'exercer valablement qu'au sein d'institutions chrétiennes. Pour faire passer des idées, il faut une organisation qui les exprime clairement : aussi, les travailleurs engagés par une doctrine attelés à une même action, peuvent faire bouger les structures en y faisant passer le maximum de leurs conceptions — en un mot : pour transformer chrétiennement la société, il faut des organisations temporelles spécifiquement chrétiennes.
- 2) Toutefois, la nécessité de mieux préciser se fait jour dans un certain nombre de réponses qui se rattachent à ce même courant :
- Certains demandent un retour à la situation antérieure à 1947 et que l'originalité du Mouvement soit encore plus marquée en reprenant la référence aux Encycliques
 - D'autres estiment nécessaire une formulation complémentaire qui permette aux références d'être mieux vécues à travers tout le mouvement. Des listes sont esquissées, qui retiennent des éléments fondamentaux permanents :
 - le caractère transcendant de la destinée humaine
 - les droits et intérêts de la famille, cellule de base de la société, prioritaire sur tout autre groupe social
 - l'obligation fondamentale d'organiser la société au service de l'homme

Et d'autres éléments plus actuels : (1)

- Volonté d'instaurer la démocratie et d'instituer de véritables corps intermédiaires
- revendication d'une véritable planification démocratique
- reconnaissance du rôle de l'Etat dans l'orientation générale de l'économie
- condamnation de tout glissement vers une technocratie étatique toute puissante.

3) Enfin, il convient de signaler que, pour motiver le maintien du statu quo, se sont exprimées à plusieurs reprises :

- a) la crainte que l'acceptation de modifications ne risque, finalement, d'entraîner des évolutions beaucoup plus larges ;

(1) REFLEXION DE LA COMMISSION :

Les aurait-on exprimés ainsi il y a seulement trente ou quarante ans ?

- b) l'opinion qu'une modification éventuelle ne saurait être qu'une duperie si on ne change rien
— ou un reniement du « contrat » lié entre l'organisation et ses membres au moment de l'adhésion (si on change le contenu).

Ceci s'exprime sous une forme directe : « que ceux qui se sont trompés s'en aillent ailleurs, nous ne les retenons pas ».

- 4) Attitude devant un changement qui leur serait imposé. A l'intérieur de ce courant, certains ont manifesté l'intention d'aller jusqu'à la scission en cas de modification de la situation actuelle et de reconstituer une C.F.T.C. au lendemain de son éventuelle transformation a été affirmée publiquement. La fidélité exclut tout ce qui est interprété comme une reniement (« nous ne serons pas des renégats »).

B - Le courant pour qui se pose la question d'une formulation nouvelle

Il s'agit de « préciser autrement que par une référence confessionnelle, les raisons, les motifs et les buts même de notre engagement syndical, sans, pour autant, renier quoi que ce soit de nos principes fondamentaux ». Il faut admettre l'éternelle loi de la vie qui est mutation et adaptation, non pas changer de visage, mais rendre la maison plus accueillante, plus ouverte au monde des travailleurs qui a besoin d'espérance.

- 1) Les motivations sont d'ordres divers

A-DISTINCTION DU SPIRITUEL ET DU TEMPOREL

L'opinion a été exprimée que, « lier un message spirituel à une action temporelle est dangereux ; cela s'est toujours exprimé au détriment du spirituel et à sa perte de rayonnement. Le vœu est émis « que cesse dans notre pays qui en a tant souffert, cette regrettable confusion du domaine spirituel avec le domaine temporel ».

Sur ce plan, certains ont fait observer que bien des changements se sont produits depuis la création du premier syndicat chrétien : la modification proposée est la conclusion d'une prise de conscience de l'évolution, de la création, depuis cette date, de mouvements spécifiques, d'animation spirituelle. Les chrétiens doivent militer dans des organisations ouvertes à tous les hommes, et ainsi, la transformation sera plus profonde. Dans une recherche vers une plus grande unité et efficacité dans la lutte pour la justice, des chrétiens pourraient-ils se dérober à l'appel des hommes qui s'inspirent de la morale naturelle ?

B - EVOLUTION DES MENTALITÉS

On a noté la montée des jeunes à la C.F.T.C., qui font du syndicalisme parce qu'ils ont découvert les problèmes sociaux et économiques, ou parce qu'ils ont été marqués par la guerre d'Algérie : les prises de position de la C.F.T.C., sur ces différents plans, les ont attirés.

Certains ont fait valoir que les raisons des jeunes de donner leurs forces et leur temps à la C.F.T.C. ne sont pas les mobiles du catholicisme social qui ont animé les pionniers du syndicalisme chrétien. Parmi eux, les chrétiens distinguent les domaines temporel et spirituel. D'autres, chrétiens et non chrétiens, sont des militants ouvriers en pleine majorité qui veulent leur place dans la cité.

C - NÉCESSAIRE AUTONOMIE DU MOUVEMENT SYNDICAL

- Une difficulté de la situation présente a été évoquée à plusieurs reprises : certains estiment impossible de demander, sur le plan syndical, une adhésion à une doctrine définie en dehors du Mouvement (il est donc impossible d'y faire référence).
- Par ailleurs, l'adhésion au syndicat à étiquette chrétienne semble liée, pour certains, à une exigence de pratique chrétienne ou à des positions d'Eglise.
- Sans exprimer une opinion aussi tranchée, d'autres camarades font observer que si la morale sociale chrétienne s'impose à tous les chrétiens, sa formulation tient compte de données universelles, tandis que les positions syndicales doivent s'adapter à une situation particulière (à l'usine — à la profession — à la région — à la Nation).

D - CERTAINS PENSENT QUE LA FORMULE ACTUELLE EST ÉQUIVOQUE

- Il a été signalé que de nombreuses organisations se réclamaient de la morale sociale chrétienne qui la traduisaient concrètement par des options très différentes, voire opposées de celles de la C.F.T.C.
Il a été demandé s'il s'agissait de la conception de l'Abbé Pierre et de l'humble petite soeur des pauvres, ou de celle de Salazar ou Franco
- Des justifications de l'actualité de la question ont été avancées
 - certains estiment qu'aujourd'hui on ne ferait certainement pas naître un Mouvement tel que la C.F.T.C. sous sa forme actuelle. A cet effet sont invoqués :
 - l'exemple de l'Italie où, à la suite du fascisme, les catholiques n'ont pas créé un syndicat chrétien, mais une organisation non-confessionnelle, qu'ils ont voulu largement ouverte.
 - Au cours du Congrès, certains ont évoqué les derniers messages de Jean XXIII (notamment l'Encyclique *Pacem in Terris*) qui cherchait un langage qui puisse être entendu de tous les hommes de bonne volonté.
 - L'évolution de la situation en France où, depuis le siècle dernier, les catholiques sont sortis du ghetto dans lequel ils étaient enfermés.
 - Leur conclusion commune est que la véritable fidélité consiste à respecter les mobiles des fondateurs et non à conserver la traduction qu'ils leur ont donnée en



REFLEXIONS DE LA COMMISSION :

- (1) Ce qui pose la question généralement oubliée dans les réponses reçues, de la liberté des individus et de celle de la société et des rapports entre ces deux aspects.
- (2) En schématisant un peu, dans les contenus proposés, on trouve l'expression
 - d'une conception personaliste et communautaire constituée de l'apport de philosophie chrétienne et de philosophies modernes non matérialistes rejetant à la fois l'individualisme et le collectivisme qui représentent une mutilation de l'homme
 - d'un système d'organisation de la société moderne, appelé « socialisme démocratique » ou seulement d'une technique de l'organisation économique appelée la « planification démocratique ».

fonction d'une situation historique qui a nécessairement changé.

— Quelques suggestions ont été faites, concernant le contenu à donner à la Référence :

- a) L'idée a été mise — depuis les auditions — de reprendre, sans en citer les références, les principaux points de la première partie de l'encyclique « Pacem in Terris » où, en faisant appel au patrimoine commun à tous les hommes, Jean XXIII a défini les droits et les devoirs de l'homme et de la société.
- b) Auparavant, une liste des principaux points à reprendre a été esquissée :
 - donner toute sa plénitude à notre sens de l'homme, à son éminente dignité
 - situer l'homme dans sa famille
 - préciser la forme de société la plus compatible avec notre sens de l'homme, du bien commun, le souci du plus grand nombre
 - rôle de l'Etat
 - idéal de Paix (sociale et internationale) de démocratie
 - liberté (1).
- c) La question de la finalité de l'homme a été évoquée par certains qui estiment qu'elle ne concerne pas le domaine syndical (2).

— Par ailleurs, certains ont exprimé l'avis que la suppression de la « référence confessionnelle »

- a) appelle des conditions sur un autre plan

« La profondeur de notre combat exige autre chose qu'un minimum vital fixant notre accord.
Il y faudra, avant tout, une animation spirituelle des hommes et principalement des militants ».

« C'est une purification qu'elle soit réalisée par ailleurs, mais il est indispensable qu'elle le soit ».
 - b) exige l'adhésion massive de tous les syndicats confédérés

« moins que jamais, il ne s'agit pas d'ajouter une scission syndicale à l'histoire du mouvement ouvrier français qui n'en compte que trop ».
- L'attitude de camarades en face d'une modification de la formulation est très diverse, on trouve en effet :
- a) sur un premier aspect :
 - ceux qui, très proches de ceux se réclamant du premier courant, auraient bien gardé la formule actuelle se résignent à une modification, à condition que le contenu n'en soit pas affecté
 - ceux qui estiment urgente une telle modification.
 - b) sur un deuxième aspect.
 - ceux pour qui un corps de doctrine est absolument nécessaire en raison de l'aide qu'il apporte dans certains milieux, en particulier dans le leur
 - ceux qui s'interrogent sur une formulation longue ou courte
 - ceux qui estiment nécessaire d'avoir à la fois une référence et une charte.

C - Le courant qui estime inutile toute référence doctrinale dans les Statuts

« L'essentiel n'est pas d'avoir une référence doctrinale, mais d'avoir un programme et des prises de position ».

1 - EN CE QUI CONCERNE LES MOTIVATIONS

- certains qui se sont exprimés ainsi, sont arrivés à la CFTC par l'action : c'est l'efficacité qui leur était offerte qui les a attirés. Pour eux, encore maintenant, il n'y a pas de souci doctrinal
 - la nécessité de références personnelles n'est pourtant pas exclue : certains semblent même en avoir découvert la nécessité pour eux-mêmes. Egalement, certains qui les ont toujours estimés nécessaires pour eux, se situent dans ce courant. (1)
- 2) Sous un aspect plus pratique ont été formulées les suggestions suivantes (soit indépendamment, soit simultanément).
- a) sur l'article premier,
 - certains pensent qu'il suffirait de garder le reste du texte qui l'explique suffisamment à leurs yeux.
 - d'autres désirent remplacer « morale sociale chrétienne » par une formulation nouvelle. Des propositions concrètes ont été faites en ce sens.
 - le texte, cette suppression faite, devrait être considérablement réduit, voire pratiquement supprimé.
 - b) il faut un manifeste ou une charte qui définisse les principes essentiels d'action du Mouvement d'une manière claire et concise.

REFLEXIONS DE LA COMMISSION

- on doit observer que ce sont des personnes qui se réclament de ce courant (ce qui s'explique par le poids de leur expérience personnelle) ; les organisations qui se sont prononcées les dernières années ne semblent qu'exceptionnellement pouvoir être classées ici.



On retrouve également trois positions, mais qui ne recouvrent pas toujours les trois courants qui se sont dessinés sur la question de la Référence.

1) La première position est celle du maintien du titre et du refus de toute discussion sur ce point. Les principales raisons avancées sont :

- on ne change pas son drapeau
- notre engagement a été fait sous une étiquette, nous sommes liés à elle.

2) La deuxième demande la suppression totale et immédiate du terme « Chrétien » dans le titre. Les raisons avancées sont :

- c'est une question de logique, il y a de très nombreux travailleurs non chrétiens dans le Mouvement et le titre « travailleurs chrétiens » représente un engagement individuel
- la transformation du titre est la traduction normale de la volonté d'élargissement du Mouvement.

3) La troisième position accepte la suppression du mot « chrétien » dans le titre, mais déclare que c'est une opération qui ne peut se faire qu'à la faveur de circonstances particulières et notamment de conditions extérieures au Mouvement.

Parmi les camarades se rangeant dans les deux dernières positions, certains pensent que la question du changement du titre est liée aux réponses que l'organisation doit apporter aux problèmes actuels.

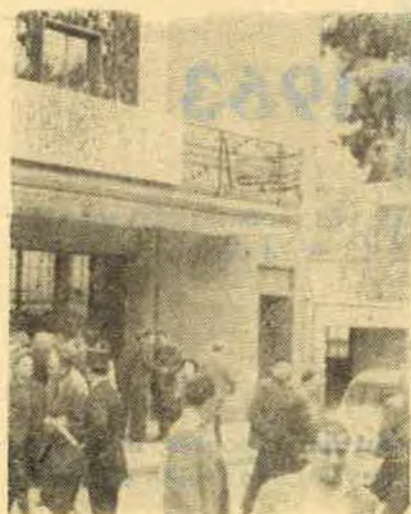
Questions qui se posent

Tout ce qui précède résume ce qui a été fait et dit jusqu'ici sur le problème qui nous préoccupe. Il s'agit maintenant d'élargir la réflexion commune jusqu'au sein de chaque syndicat : c'est l'objet du document suivant « questionnaire sur l'orientation ».

Ce que nous attendons de vous, ce sont des réponses résultant des discussions qui vous devez avoir dans votre syndicat et dans vos sections, c'est-à-dire dans un cadre syndical qui, surtout dans une telle matière, doit éviter de se laisser influencer l'extérieur.

QUESTIONNAIRE SUR L'ORIENTATION

**DESTINÉ A TOUS
LES SYNDICATS
CONFÉDÉRÉS**



Chers Camarades,

Vous avez pris connaissance du rapport sur l'orientation de notre Confédération, et des documents joints.

Le Congrès Confédéral a donné mandat au Conseil Confédéral
« de poursuivre les études entreprises, en y associant de nou-
« veau l'ensemble de nos syndicats afin de préparer les conclu-
« sions à tirer de la prise de conscience des responsabilités du
« syndicalisme dans le monde moderne, en ce qui concerne la
« formulation :

« du titre, des statuts, des principes de notre organisation,
« d'une part, la stratégie, les structures et les responsabilités
« internationales de la C.F.T.C. d'autre part. »

En conséquence, nous vous invitons, après la lecture de ce rapport, à nous faire connaître les réflexions de votre syndicat.

Sans que vous entriez dans une rédaction définitive, nous insistons pour que, par des observations de synthèse, vous nous présentiez l'essentiel de vos idées et arguments sur la formulation

● DU TITRE

● DE L'ARTICLE 1^{er} DES STATUTS ET DES PRINCIPES

Veuillez indiquer également :

— Le titre de votre syndicat, la composition du Bureau, le nombre de ses adhérents en 1962 et, si possible, la date de sa création en y joignant un exemplaire de vos statuts.

Le tout doit parvenir au Secrétariat Confédéral pour le

5 DECEMBRE 1963

une première discussion, à partir de vos réponses, devant avoir lieu au Conseil Confédéral des 12, 13 et 14 décembre 1963.

NOTEZ BIEN :

Afin de faciliter le dépouillement des réponses, nous vous demandons de bien vouloir vous servir d'une feuille différente pour chaque problème. Merci.

QUATRIEME PARTIE

ANNEXES

Textes concernant les
problèmes d'orientation
ayant fait l'OBJET D'UN
VOTE au 32e Congrès
Confédéral de la C.F.T.C.

ANNEXES

■ Résolution votée par le 32e Congrès Confédéral sur les responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C.

LE Congrès confédéral,

Après avoir entendu et discuté le rapport sur les responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C.,

Constatant que les études menées dans toute la Confédération depuis novembre 1960 et exposées dans ce rapport mettent en lumière les transformations profondes que subissent, et subiront encore davantage dans un proche avenir, les structures sociales, économiques, politiques, internationales, et, d'une façon plus générale, les structures de vie des hommes, sous l'effet du progrès technique et de la civilisation industrielle moderne,

Convaincu que, pour rester fidèle à son passé et à la mission que lui confère la place de première organisation syndicale libre qu'elle a conquise dans le mouvement ouvrier et que les dernières élections sociales ont une fois de plus mise en lumière,

Le premier devoir de la C.F.T.C. est d'être un instrument capable de permettre aux travailleurs de dominer ces transformations et de les infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière au sein d'une société d'hommes libres et responsables,

DECLARE, que dans ces perspectives, la C.F.T.C. doit elle-même poursuivre son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du Mouvement afin de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique, dont les travailleurs ont besoin.

C'est pourquoi le Congrès,

Se félicitant des recherches menées depuis trois ans par les organisations confédérées,

DECIDE de retenir les éléments et les analyses du rapport présenté pour définir les objectifs et le programme de la Confédération.

DONNE MANDAT au Conseil confédéral de poursuivre les études entreprises, en y associant de nouveau l'ensemble des organisations afin de préparer les conclusions à tirer de cette prise de conscience des responsabilités du syndicalisme dans le monde moderne, en ce qui concerne la formulation des principes, les statuts, les structures, la stratégie et les responsabilités internationales de la C.F.T.C.

● Amendement présenté par Jean MAIRE, au nom du Syndicat de la Métallurgie de Valentigney et 28 autres délégués

Ratifiant les propositions du Conseil Confédéral de juin 1961
Précise que ces travaux devront être menés de telle façon que
le Comité National d'Avril puisse être saisi, par le nouveau Conseil
Confédéral de propositions concrètes concernant :

Le titre, les statuts, les objectifs d'organisation et d'action ;
ainsi que du calendrier des réunions des organes statutaires, y
compris d'un Congrès extraordinaire au cours du dernier trimestre
1964, qui aurait à se prononcer sur leurs conclusions.

MAIRE Jean	TISSIER Charles
FRAISSE Max	ROGE François
JEANNE Pierre	LABOUEURE François
CAREME René	JEANTET Aimée
BUET Jean	BAILE André
MAIRE Edmond	DUCHIER Michel
SOULAT André	BOUVIER Roger
GUITTARD Fernand	HAUTSON Pierre
BARIOL Pierre	GONCE Denise
LE COZ Roger	FABLI Jean
LEVERE Emile	DELORIEUX Georges
BLONDEL Aimé	GUILLEMARE André
AUBONNET Robert	CANTAN Pierre
TEMPIE Robert	GUINGANT Guy
	LUCENTRE Robert

Le vote sur l'amendement a obtenu les résultats suivants :

Votants :	29.083
Suffrages exprimés :	28.987
Abstentions :	80
Nuls :	16
POUR :	16.529
Contre :	12.458

● Déclaration du Rapporteur

Le Rapporteur de la motion «Eléments de Réflexions sur les
Responsabilités de la C.F.T.C. de Demain», après s'être mis d'ac-
cord avec eux, a accepté l'amendement sur la déclaration ci-des-
sus déposé par Jean MAIRE au nom du Syndicat de la Métal-
lurgie de Valentigney et 28 autres délégués, amendement de-
venu le dernier paragraphe de la motion,

«Il est bien entendu que si une fois cette date fixée, interve-
naient des événements d'une telle importance que le Conseil
Confédéral estime devoir modifier cette date, le Comité Na-
tional devra être convoqué de nouveau pour en délibérer.»

2 Contre-projet de motion sur les responsabilités d'avenir de la C.F.T.C.

(avec demande de vote par mandats)

CONTRE-PROJET REJETÉ PAR LE CONGRÈS

Le vote sur ce contre-projet de motion a obtenu les résultats suivants :

Votants :	29.256
Blancs :	22
Abstentions :	65
Nuls :	95
Pour :	9.632
Contre :	19.442

Le Congrès confédéral,

Après avoir entendu et discuté le rapport sur les responsabilités présentes et futures de la C.F.T.C.,

- 1) Constatant que les études menées par la Confédération depuis novembre 1960, reprises dans ce rapport et utilement complétées par le débat qui y a été consacré, mettent en lumière les transformations profondes que subissent et subiront les structures sociales, économiques, internationales et, d'une façon plus générale, les conditions de vie et de travail des hommes, sous l'effet d'un progrès technique de plus en plus rapide et de la civilisation industrielle moderne ;
- 2) Convaincu que, pour rester fidèle à son passé et à la mission que lui confère la place de première organisation syndicale libre qu'elle a conquise dans le monde du travail et que les dernières élections sociales ont, une fois de plus, mise en lumière,
- 3) Le premier devoir de la C.F.T.C. est d'être un instrument permettant aux travailleurs de dominer ces transformations

et de les infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière, au sein d'une société d'hommes libres et responsables :

- 4) Déclare que, dans ces perspectives, la C.F.T.C. doit renforcer sa cohésion et son unité, en bannissant les discussions sur ses propres raisons d'être, afin de devenir de plus en plus réellement la grande organisation syndicale libre et démocratique dont les travailleurs ont besoin ;
- 5) Affirme, en effet, qu'en raison des principes dont elle s'inspire, la C.F.T.C. constitue une force irremplaçable pour l'instauration d'une authentique démocratie économique, associant les travailleurs à tous les échelons aux décisions qui conditionnent leur existence, garantissent la justice et le progrès social et sauvegardent leurs libertés ;
- 6) Estime souhaitable que soit renforcée la coopération entre les organisations syndicales libres françaises dans les domaines, où elles constatent leur communauté d'objectifs, mais en excluant toute éventualité de fusion avec quelque autre centrale syndicale que ce soit ;
- 7) Décide que les études et analyses nécessaires pour permettre au mouvement de faire face à l'évolution de la société contemporaine doivent être conduites dans le respect du caractère intangible de la charte constitutive du mouvement fixée par les statuts en vigueur.

★

Présenté par :

Syndicat Bassins Miniers :

Ouvriers E.T.A.M. Ingénieurs Nord Pas-de-Calais

Ouvriers E.T.A.M. Cévennes

» » Provence

» » Lorraine

» » Blanzey

Syndicat de l'Union Régionale de la S.S.M. Est à Metz

Syndicat C.A.W. de la S.S.M.

Syndicat E.D.F. de la Région Parisienne

Syndicat Parisien des Employés du Commerce et de l'Industrie

Syndicat Chrétien des Hospitaliers privés de la région Parisienne

Syndicats de Produits chimiques des arrond. de Lens - Béthune

Syndicats P.T.T. Pas-de-Calais et Nord

Syndicat Métallurgie d'Isbergues.

C. F. T. C.

26, Rue de Montholon

PARIS (9e)

Supplément à

FORMATION, organe du Militant

No 54, septembre / octobre 1963

**Tiré à la rotative aux « Editions d'Alsace »
Colmar**

**PHOTOS DE: DELIUS, SELECTION, HUBERT,
A.D.P., UNESCO, WEITZ, B.I.T., USIS.**

